

AVIS DE CONCERTATION

3^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU POUR INTÉGRER LES OBJECTIFS DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Le public est informé que par délibération en date du 26 septembre 2024 le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'ouverture de la concertation réglementaire relative au projet de 3^{ème} modification simplifiée du PLU 3.1. La concertation a pour objectifs de sensibiliser les habitants aux enjeux relatifs à la sobriété foncière, les informer sur l'objet du PLU 3.1 et recueillir leurs contributions et avis de façon à définir et intégrer la stratégie du Zéro Artificialisation Nette de la Loi Climat et Résilience. Les modalités de concertation ont été précisées par l'arrêté n° 25METAJPP00031 de la Présidente de Bordeaux Métropole.

Cette délibération et cet arrêté seront affichés dans les 28 mairies membres de Bordeaux Métropole ainsi qu'au siège de l'établissement public métropolitain à compter du 27/02/2025.

Le projet de 3^{ème} modification simplifiée du PLU concerne les 28 communes de la métropole.

La durée de la concertation a été fixée à 172 jours, soit **du 14/03/2025 au 01/09/2025 inclus**.

Durant cette période, le public pourra consulter :

- Un dossier de concertation mis en ligne sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr (le public pourra consulter et télécharger les documents) ;
- Le même dossier en version papier mis à la disposition du public à Bordeaux Métropole et dans les 28 communes de la métropole

Le public pourra faire part de ses observations et contribuer à l'élaboration du projet :

- Sur le registre électronique du site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donnez votre avis » du 14/03/2025 à partir de 9h jusqu'au 01/09/2025 à 17h.
- Sur les registres papiers mis à sa disposition dans les locaux de Bordeaux Métropole situés bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux et dans les mairies des communes suivantes : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles (Pôle Stratégie Territoriale - 77 rue Calixte Camelle), Blanquefort, Bordeaux (Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier), Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac (DSTUTE - 89 avenue Pasteur), Gradignan, Le Bouscat (DSTU - 9 rue Coudol), Le Haillan, Le Taillan-Médoc (Pôle Aménagement du territoire - 5 rue Stéhélin), Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave d'Ornon aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- En adressant un courrier à madame la Présidente de Bordeaux Métropole, à l'adresse suivante « Bordeaux Métropole - Direction de l'Urbanisme - service planification, 3^{ème} modification simplifiée du PLU, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex », étant précisé que les observations adressées par voie postale seront annexées au registre mis à disposition du public à Bordeaux Métropole et que seuls les courriers envoyés avant la fin de la mise à disposition seront pris en compte, cachet de la poste faisant foi ;
- Par mail à l'adresse suivante : plu@bordeaux-metropole.fr
- En participant aux réunions publiques suivantes organisées par Bordeaux Métropole :
 - Lundi 24 mars de 18h00 à 20h30 : Château du Diable, salle Victor Hugo, 88 cours Victor Hugo à CENON
 - Mercredi 26 mars de 18h00 à 20h30 : Le Dôme, 221 Avenue de Thouars à TALENCE
 - Jeudi 3 avril de 18h00 à 20h30 : Salle du Pinsan, Allée Pinsan à EYSINES
 - Mercredi 9 avril de 18h00 à 20h30 : Marché des Douves, salle des Etoiles, 4 bis rue des Douves à BORDEAUX

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site : participation.bordeaux-metropole.fr

- Une réunion sous la forme d'atelier sera dédiée aux professionnels de l'aménagement, du logement et aux associations le lundi 7 avril de 14h00 à 16h30 : Hôtel de la Métropole, Salon d'Honneur, 25 rue Jean Fleuret à BORDEAUX

Les modalités d'inscription seront précisées sur l'invitation qui leur sera adressée.

A l'issue de la concertation, le bilan sera publié sur le site « www.participation.bordeaux-metropole.fr » et consultable dans les 28 mairies ainsi qu'à Bordeaux Métropole.

Toute information relative à cette procédure pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole au 05.33.89.56.56.